

Mystère au Ségur de la Santé, Où sont passés les paramédicaux ?

Les Conseils Nationaux Professionnels sont-ils exclus des débats ?
Pourquoi nous avoir conviés ?

Une semaine après le début de la concertation, l'absence de communication est déconcertante.

Le Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire a été invité le 25 mai au lancement du Ségur de la Santé.

Si les préambules ont été clairement définis par le premier Ministre M. Edouard Philippe et par le Ministre de la Solidarité et de la Santé M. Olivier Véran, la méthodologie est restée floue.

Les 4 modes de consultations nous ont été déclinés, sans autre précision ni liste d'intervenants, laissant supposer notre participation aux différentes contributions et groupes de travail. J'en ai fait la demande dès la clôture de la séance.

Les travaux sur les revalorisations salariales ont débuté dès le lendemain. Nous l'avons appris par voie de presse. Seules les centrales syndicales, les fédérations, les associations d'établissements et les employeurs du secteur médico-social ont été conviés.

En retour nous avons reçu un message émanant du secrétariat du Ministre de la Solidarité et de la Santé, M. Olivier Véran, nous encourageant à adresser nos contributions écrites à : segur.concertation@sante.gouv.fr

Le message se concluant par « *L'avenir de notre système de santé passe d'abord par l'expression des besoins de tous ses acteurs, et le Gouvernement veillera à ce que chacun puisse se faire entendre.* »

Nos précédents courriers (Lettre au ministre de la santé et de la solidarité M. Olivier Véran en date du 7/05/20 et Attentes de la profession de Technicien de Laboratoire Médical en date du 19/05/20 adressé à l'ensemble des centrales syndicales, Syndicats de biologistes, CNP...) ont donc été envoyés.

En date du 01/06/20, le CNPTLM n'a toujours pas été ni sollicité ni informé des travaux en cours. Pourtant M. le président de la république, E. Macron, lors de sa visite à l'hôpital de La Pitié Salpêtrière, le 18 mai dernier a su écouter les attentes de deux techniciennes et a confirmé, en présence du ministre de la solidarité et de la santé l'intégration de la profession dans les travaux à venir.

Les Techniciens de Laboratoire Médical sont très nombreux à placer tous leurs espoirs dans ce Ségur de la santé pour que leur profession, oubliée des réformes successives, soit reconnue à sa juste valeur.

Ils ont adressé des messages de soutien au CNPTLM et aux différentes associations mais aussi leurs revendications essentielles quant au devenir de la profession et je les en remercie chaleureusement.

Il est à noter que depuis quelques jours nous sommes informés par ces mêmes professionnels de leur volonté d'être acteurs et parties prenantes. Ils sollicitent les centrales syndicales au niveau local et se contactent les uns les autres en inter régions afin de créer un mouvement coordonné. Ils sollicitent également les élus locaux (maires, députés, président de région...).

Si revalorisation salariale, reconnaissance de la pénibilité du travail et autres revendications sont principalement du ressort des organisations syndicales, les négociations n'auront d'intérêts que si elles sont complémentaires aux attentes du Conseil National Professionnel qui défend principalement :

- La révision du nombre de diplômes permettant l'accès à la profession.
- Une formation initiale en bac+2 avec une année supplémentaire au grade Licence universitaire spécifique assurant aux Techniciens de Laboratoire Médical une formation complémentaire à la base scientifique assurée par les BTS notamment.
- Le respect de la ratification des accords de Bologne de 1999 avec réingénierie en LMD pour une mobilité des professionnels
- La reconnaissance des évolutions de compétences, des formations complémentaires à la profession et une évolution des carrières par des passerelles entre les professions de Santé
- La reconnaissance statutaire de la profession dans la même catégorie que l'Infirmière Diplômée d'Etat ou que le Manipulateur en Electro Radiologie Médicale avec la même reconnaissance financière eu égard aux risques similaires de ces professions.
- L'élargissement du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins à d'autres types de prélèvements.

Tout comme les autres présidents de Conseils Nationaux Professionnels, je ne peux envisager que nous ne soyons pas consultés et je garde l'espoir d'un prochain rendez-vous.

Le CNPTLM communiquera au fur et à mesure les informations qui nous seront adressées et les actions qui seront menées et vous remercie à nouveau de la confiance que vous nous portez.

Myriam Delvigne- Présidente du CNPTLM